



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS DE MARS 2026
POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS
RUE RAYMOND D TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-26-042
EN DATE DU 28 JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés, « ABY GARDNER », « UNBROKEN PARIS », « HISTOIRE DE CHINER », « COATZZE PARIS » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ABY GARDNER » dont le siège est situé au 20 avenue Paul Doumer à NEUILLY-SUR-MARNE (93330), représenté par Monsieur Laurent LOPEZ.

Durée : du lundi 2 mars 2026 à 11h00 au lundi 9 mars 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « UNBROKEN PARIS » dont le siège est situé au 30 avenue des tilleuls à BRUNOY (91800), représenté par Madame Ophélie PIELLI.

Durée : du lundi 9 mars 2026 à 11h00 au lundi 16 mars 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « HISTOIRE DE CHINER » dont le siège est situé au 42 rue des Meuniers à MONTREUIL (93100), représenté par Madame Anne LESCURE.

Durée : du lundi 16 mars 2026 à 11h00 au lundi 23 mars 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « COATZZE PARIS » dont le siège est situé au 218 avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270), représenté par Madame Yaël PARTOUCH.

Durée du lundi 23 mars 2026 à 11h00 au lundi 30 mars 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260128-lmc1H13904H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/01/2026
Date de Publication : 28/01/2026